

## Demande de césure

Année universitaire  
2023-2024

### L'étudiant

NOM et Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal et Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Boursier :  oui  non

**Demande de maintien de la bourse durant la césure :**  oui  non

Si la césure ne consiste pas en une formation, le droit à bourse est maintenu sur décision du président de l'université.

### La Formation

**Formation actuellement suivie en 2022-2023 :**

.....

**Formation dans laquelle l'étudiant(e) est autorisé(e) à s'inscrire lors de son retour de césure :**

.....

Joindre obligatoirement une attestation d'acceptation (au retour de la césure) établie par le directeur d'études ou le responsable de formation.

### Descriptif du projet de césure

**Période de la césure (dates) :** Du ..... au .....

**Semestre concerné :**  Semestre pair et/ou  Semestre impair

**Forme de césure :**

Formation dans un domaine différent de la formation d'inscription d'origine

Préciser : .....

Engagement de service civique

Préciser : .....

Autre : .....

**Création d'activité (étudiant entrepreneur)**

Préciser : .....

**Expérience personnelle**

Préciser : .....

**Expérience professionnelle**

Préciser :  Contrat à durée déterminée  Stage  bénévolat

**Autre**

Préciser : .....

**Lieu de césure :**  En France  à l'étranger :  UE  hors UE

Préciser (ville et Pays) : .....

**Structure d'accueil dans laquelle se déroule la période de césure (le cas échéant) :**

Nom de la structure : .....

Raison sociale (association, SARL, ...) : .....

Lieu : .....

**Envisagez-vous une réorientation à l'issue de votre période de césure ?**  Oui  non Si oui, laquelle ?

.....

Précisez les raisons de cette réorientation dans votre lettre de motivation.

**Résumé du projet (modalités de réalisation et d'encadrement pédagogique le cas échéant en cas d'accompagnement pédagogique) en 3 lignes maximum :**

**Bourses :** dans le cas où la période de césure ne consiste pas en une formation, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement.

**Décision du Président de l'université concernant le maintien du droit à bourse :**

**Favorable**

**Défavorable**

Motif du refus : .....

**Date :** .....

**Philippe ELLERKAMP**

<b>Date et signature de l'étudiant(e)</b>	<b>Avis du directeur d'études ou du responsable de formation</b>  <input type="checkbox"/> Favorable  <input type="checkbox"/> Défavorable  Motif : .....  <b>Date :.....</b>  <b>Le directeur d'études ou le responsable de formation :.....</b>  <b>Signature : (cachet obligatoire)</b>
---	--

<b>Décision du Président d'Avignon Université</b>  <input type="checkbox"/> favorable  <input type="checkbox"/> Défavorable <b>Motif : .....</b>  <b>Date :.....</b>  <b>Philippe ELLERKAMP</b>
--

**Voies et délais de recours :** en cas de refus opposé à la demande de l'étudiant, celui-ci pourra exercer un recours gracieux dans un délai de 15 jours après notification de la décision devant le Président de l'Université, qui se prononcera après avis du Vice-Président Etudiant. A l'issue de la notification du résultat de ce recours gracieux si celui-ci se révélait négatif, un recours contentieux pourra être exercé dans un délai de deux mois après notification officielle de celui-ci devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09).